

ACT appelle à transformer en profondeur les modèles d'affaires vers une économie décarbonée

Les premiers résultats de l'initiative Assessing low Carbon Transition (ACT), menée par le CDP et l'ADEME, révèlent qu'il est nécessaire pour les entreprises de modifier leurs business model pour rentrer pleinement dans une transition énergétique de leurs activités. En examinant finement les capacités de transition des entreprises vis-à-vis d'une économie à faible intensité carbone, la phase pilote de ACT a révélé de fortes différences entre les entreprises qui, en apparence, peuvent sembler très similaires. Les enseignements de cette phase pilote sont publiés aujourd'hui dans un rapport qui se concentre sur 3 secteurs aux forts enjeux climatiques : la production d'électricité, l'industrie automobile et le commerce de détail.

Pour une transition réussie vers une économie décarbonnée, les entreprises doivent non seulement regarder leurs émissions actuelles, mais également tous les choix passés et présents qui continueront d'avoir un impact sur les émissions futures. Par exemple, l'investissement dans une centrale électrique à base d'énergie fossile impactera le climat pendant toute sa durée d'exploitation, tout comme la vente de voitures à moteur thermique maintiendra des émissions de CO₂ tant qu'elles rouleront.

Après un an d'expérimentation, la phase pilote de l'initiative ACT se termine avec succès. Elle aura permis de développer des méthodologies pour évaluer si les entreprises opèrent leur transition suffisamment rapidement, permettant de maintenir le réchauffement climatique en dessous des +2°C, tout en leur offrant des outils nécessaires pour repenser leurs modèles d'affaires au regard d'une économie décarbonnée.

Des entreprises comme Carrefour, Décathlon, EDF, Enel, Engie, GM, Renault, SSE, Toyota, font partie des entreprises pilotes qui pourront s'appuyer sur ACT pour changer leurs modèles d'entreprise et leurs stratégies au regard des exigences d'un monde bas carbone.

Les enseignements clés du rapport sont notamment :

- **Pour le secteur de la production d'électricité**, ne rien changer au modèle d'affaires actuel conduirait pratiquement toutes les entreprises pilotes à dépenser en 5 à 15 ans tout leur budget carbone de la période 2015-2050.
- **Pour le secteur automobile**, une décarbonisation d'ici 2050 nécessite que les changements les plus importants aient lieu entre 2025-2035. Pour le moment, la plupart des plans de transition des entreprises se limitent à une vision à 5 ans.

- **Pour le secteur du commerce de détail**, c'est une responsabilité partagée, où les parties prenantes, au-delà de la simple collaboration, partageront les bénéfices des progrès réalisés. Contraintes par des systèmes de chaînes d'approvisionnement complexes, les entreprises du secteur se doivent de s'appuyer sur l'ensemble des parties prenantes (fournisseurs, clients) pour réduire les émissions suffisamment rapidement. **Le commerce de détail** sera un acteur essentiel dans le développement d'une économie circulaire bas carbone, dans la mesure où le secteur, en ayant un impact sur la chaîne d'approvisionnement, modifiera à la fois les comportements et choix des consommateurs et des fournisseurs.

Plus globalement, le rapport montre également que :

- Prendre des engagements publics et se fixer sur des objectifs chiffrés validés scientifiquement (Cf. Science Based Targets Initiative) constitue un bon moyen de faciliter la transition vers une économie bas carbone, tout en étant compatible avec une croissance économique de long terme, stimulant l'innovation, réduisant les coûts et améliorant la rentabilité.
- Ces engagements des entreprises doivent être confirmés par des actions concrètes, notamment des investissements R&D dans les nouveaux produits et technologies bas carbone, des investissements dans des infrastructures bas carbone afin d'éviter un risque d'actifs bloqués, des engagements sur les chaînes d'approvisionnement, mais également de repenser les modèles d'affaires.

Des exemples de bonnes pratiques existent au sein des entreprises pilotes qui ont déjà commencé à modifier leurs modèles d'affaires et leurs stratégies permettant de s'aligner sur l'exigence de la barre des +2 degrés. Renault est un exemple d'entreprise ayant défini ses objectifs de réduction autant sur ses émissions directes qu'indirectes. L'entreprise a rapidement augmenté ses ventes de véhicules électriques au-delà du taux de croissance des ventes de véhicules « propres » habituel de ses concurrents.

« *La définition de plans de transition vers une économie bas carbone ne peut plus être retardée* » explique **Pedro Faria, Directeur technique du CDP**. « *Au vu des longs délais nécessaires pour changer de stratégie, et faire des investissements à faible émission de carbone, les entreprises doivent commencer dès maintenant à développer une vision à long terme, couplée avec une trajectoire claire, étape par étape, qui assure qu'elles sont sur la bonne voie vers économie bas carbone sur 5, 10 et finalement 33 ans.* »

«*Selon l'accord de Paris, le secteur privé est embarqué dans la transition vers une économie bas-carbone, et les entreprises prennent déjà des engagements en ce sens. Les choses avancent. C'est pourquoi elles devraient avoir accès à une évaluation de la crédibilité de leurs engagements. En développant des méthodologies robustes et transparentes, l'initiative ACT offre la possibilité de transformer les engagements des entreprises en vraie responsabilisation* » déclare **Marie-Christine Prémartin, Directrice Exécutive des Programmes de l'ADEME**.

Avec l'augmentation des émissions mondiales, et un plus grand consensus international pour s'attaquer au problème, tous les efforts visant à atténuer le changement climatique transformeront l'économie mondiale. Il y aura des gagnants et des perdants à la suite de ces transformations, tant chez les entreprises que chez ceux qui y investissent. Alors que de nombreuses grandes entreprises déclarent qu'elles continueront à tirer profit de l'économie à faibles émissions de

carbone, les moyens de vérification de ces déclarations ont manqué. C'est ce vide que l'initiative ACT propose de combler.

Les méthodologies sectorielles élaborées par ACT ont fait l'objet d'un solide processus d'assurance qualité et permettent aux investisseurs de déterminer quelles entreprises sont sur la voie d'une transition bas carbone. Elles permettront également aux entreprises d'évaluer leurs propres progrès et d'identifier les actions à entreprendre. Parallèlement ces méthodes permettent d'identifier les entreprises qui doivent être véritablement reconnues au regard de leurs actions de réduction des émissions, alors même que le monde se concentre sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Dès aujourd'hui, l'ADEME et le CDP lancent la phase « ACT 2 : 2017-2020 » qui débutera en France par une expérimentation dédiée aux PME et ETI. Un [appel à candidatures](#) est ouvert jusqu'au 28 avril 2017.

Pour en savoir plus

- Rapport complet et autres documents spécifiques : <http://actproject.net/resources/>
- Plus d'informations sur le projet ACT : www.actproject.net
- [Le centre de ressources bilans-ges](http://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil) : <http://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil>
- [L'appel à candidature](http://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/actualite/detail/id/46) : <http://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/actualite/detail/id/46>

Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : ademepresse@havas.com



Service de presse CDP

Ashleigh Lezard Tel : +44 (0)7920510065 / e-mail : ashleigh.lezard@cdp.net

ACT EN BREF

L'ADEME et le CDP ont collaboré avec 2 Degrees Investing Initiative (2DII), la Banque Européenne d'Investissement et ClimateCHECK pendant la phase pilote de ACT qui, depuis son lancement lors de la COP21 à Paris, a permis de développer et tester trois méthodologies évaluant l'alignement des entreprises vis-à-vis d'une transition bas carbone pour les secteurs de l'électricité, de l'industrie automobile et du commerce de détail. Les développements méthodologiques ont été menés en associant les entreprises pilotes et des experts de ces secteurs. Les entreprises pilotes ayant fournies les données nécessaires ont été évaluées au regard des méthodes ACT et reçue une note confidentielle. Les remarques reçues au cours du projet pilote ont été prises en compte dans l'élaboration des méthodologies et seront intégrés aux développements méthodologiques ultérieurs. Un processus d'assurance qualité a été mené durant la production des méthodes ACT et permis de renforcer sa robustesse.

Les méthodologies d'ACT sont spécifiques à chaque secteur, car les contributions des différents secteurs aux émissions mondiales diffèrent considérablement et les différents secteurs devront agir différemment pour contribuer à la transition vers une économie à faible intensité carbone. Les trois secteurs choisis pour le projet pilote représentent une série de défis auxquels les entreprises seront confrontées pendant cette transition. Le cadre méthodologique générale développé et appliqué pour ces secteurs au cours du projet pilote sera applicable à d'autres méthodologies sectorielles à l'avenir.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs

publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr ou suivez-nous sur [@ademe](#)

LE CDP EN BREF

Le CDP est une organisation internationale à but non-lucratif offrant aux entreprises et aux villes la seule plateforme mondiale permettant de mesurer, gérer et partager leurs données environnementales liées au changement climatique, à l'eau et à la déforestation. Le CDP travaille avec 827 investisseurs internationaux gérant un total d'actifs de plus de €89 billions d'euros afin d'inciter les entreprises à divulguer et à réduire leurs impacts sur l'environnement et les ressources naturelles. Plus de 5,500 entreprises, dont presque 1,800 en Europe ont divulgué leurs informations environnementales via CDP en 2016. A ce jour, le CDP détient la plus grande base de données au monde mesurant l'impact environnemental des entreprises. Le CDP met ces informations capitales à la disposition des entreprises, des investisseurs et des décideurs politiques pour leur permettre d'affiner leurs stratégies et d'améliorer leurs processus décisionnels. Pour en savoir plus, visitez <http://www.cdp.net> ou suivez-nous sur [@CDP](#).